

Communiqué de presse – 19 avril 2023

Garantir un droit au bio : une clef pour assurer la relève des agriculteurs et réussir la transition alimentaire agroécologique

L'Agence BIO alerte sur la baisse des conversions en bio plus inquiétante que les arrêts de certification en bio en 2022. A l'heure où se discute le Pacte-Loi d'Orientation Agricole (PLOA), et alors que la Cour des Comptes souligne combien l'installation est un moment clef pour garantir la transition, l'Agence BIO appelle à garantir un droit au bio, pour assurer la relève et réussir les nécessaires transitions agroécologique et alimentaire.

Des conversions au bio en baisse, des arrêts en légère hausse : un solde encore positif

Les résultats de l'étude de suivi des engagements et arrêts par filières menée par l'Agence BIO en 2022 montrent une légère baisse du nombre de nouveaux producteurs bio par rapport à l'année 2021.

En 2022, on enregistre 5 245 nouveaux producteurs bio, en baisse de 5,5 points par rapport à 2021 (7 706 nouveaux producteurs bio en 2021). Parallèlement, on enregistre 3 380 arrêts de certification biologique en 2022 (contre 2 510 en 2021), soit une augmentation de 1,1 point. Parmi les arrêts de certification enregistrés en 2022, il apparaît que la moitié des arrêts relève de départs à la retraite, et non changement dans le choix de conduite de la ferme.

Le solde entre les arrivées (9%) et les sorties du bio (5,8%) reste encore positif mais traduit un réel coup de frein dans la dynamique des conversions.

Faire du bio, un facteur d'attractivité du métier agricole

Parmi les installations suivies par les Chambres d'Agriculture, il apparaît qu'entre 30% et 50% des candidats à l'installation souhaitent le faire en bio (plus de 40% en AURA, Bretagne, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine).

Ces chiffres sont des marqueurs de l'envie forte de se lancer en bio pour les nouveaux agriculteurs. Aussi, dans un contexte de départ massif à la retraite dans les 10 ans¹, l'installation en bio constitue un véritable enjeu du renouvellement des générations.

Garantir aux nouveaux talents du monde agricole un « droit au bio » : un enjeu pour assurer le renouvellement des générations

Bien trop souvent les producteurs voulant passer à l'agriculture biologique en 2022 se sont retrouvés freinés par les acteurs du marché arguant que le marché n'était plus là pour les accueillir, faute de demandes des consommateurs.

Face à cette situation, et dans un contexte d'inflation durable, il est plus que jamais nécessaire de soutenir le droit au bio et d'accueillir les jeunes agriculteurs motivés pour se lancer dans la production bio, cruciale pour garantir une transition agroécologique réussie.

¹ Rapport de la cour des comptes : « 43% des exploitants sont aujourd'hui âgés de plus de 55 ans et sont donc susceptibles de partir en retraite d'ici 10 ans. ».



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pour cela il faut soutenir la demande en bio et inviter chacun à prendre part à la transition alimentaire. Il est indispensable d'informer massivement sur les fondamentaux du label bio, la qualité, le goût et les bienfaits du bio pour chacun et pour la planète. Il faut donner les clefs et l'envie aux citoyens / consommateurs de manger plus de bio au quotidien chez lui, au restaurant ou à la cantine et faire rentrer le bio au programme des écoles autant que dans celui du CAP cuisine, afin que la restauration hors foyer complète la consommation à domicile, et que chacune des 80 000 cantines et 170 000 restaurants de France puisse contribuer à sa mesure à la transition alimentaire et agricole.

Loïc Guines, président de l'Agence BIO, rappelle : *« Ce n'est pas seulement une question de renouvellement de générations d'agriculteurs qui se pose à nous aujourd'hui et pour les 10 prochaines années. C'est aussi le choix de nos modèles agricole et alimentaire.*

Sans soutien de la demande de bio, on prend le risque décourager tous ceux qui souhaitent s'installer en bio et donc de voir décroître la production bio en France. On peut agir. Le marché du bio sera ce que l'on en fera, notamment en stimulant régulièrement la demande.

Parce qu'il est établi que chaque euro dépensé en bio a un réel retour sur investissement environnemental et social, parce que nous consommons en France 6% de bio là où les Danois consomment 14%, nous avons encore de colossales marges de progression pour renforcer notre leadership en bio. Chaque foyer, chaque restaurant, du Kebab à l'étoilé, chaque cantine, tout le monde a un rôle à jouer pour mettre du bio au menu. »

À propos :

Créée en novembre 2021 et dotée d'une mission d'intérêt général, l'Agence BIO est un groupement d'intérêt public en charge du développement, de la promotion et de la structuration de l'agriculture biologique française. Elle rassemble au sein de son conseil d'administration des représentants des Pouvoirs Publics – le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – et des professionnels (FNAB, APCA, Synabio et la coopération agricole). Ses missions principales : communiquer et informer sur l'agriculture biologique et ses vertus environnementales. Produire, analyser et partager les chiffres du bio avec l'Observatoire National. « Être une instance » de dialogue entre l'amont agricole et l'aval industriel, entre les bios historiques et les plus récents. Investir le Fonds Avenir Bio de 13 millions d'euros sur les projets collectifs d'entrepreneurs du bio les plus structurants et les plus pérennes pour les filières bio françaises.

CONTACTS PRESSE – AGENCE HAVAS PARIS :

agence-bio@havas.com

Marie Cros / 06.74.00.02.36

Esther Garcia / 06.08.94.42.64